



ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES
TANGER



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

N° 04/ENSAT/2023

Le 26 Juin 2023 à 16h00

(SEANCE PUBLIQUE)

LOT UNIQUE

***Objet : Achat de Mobilier de Bureau pour le Centre Code 212 à
l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger***

Passé en application des Articles 16§1 et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et du Décret N° 2-14-394 du 6 Chaâbane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le CCAG-T, B.O N° 6470 du 02-06

École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger

Ancienne Route de l' Aéroport - Boukhalef - Ziaten BP 1818

Site web : www.ensat.ac.ma - E-mail : info-ensat@uae.ac.ma - Téléphone : (+212) 5-39-39-37-45 - Fax : (+212) 5-39-39-37-53

PREAMBULE

APPEL D' OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

N° 04/ENSAT/ 2023

Lot Unique : Achat de Mobiliers de Bureau pour le Centre Code 212 à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger

Passé en application des Articles 16§1 et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et du Décret N° 2-14-394 du 6 Chaâbane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le CCAG-T, B.O N° 6470 du 02-06-2016.

Entre les soussignés :

Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger

Désigné ci-après par le Maître d'Ouvrage

D'une part,

Et :

1. Cas d'une personne morale

La Société :

représentée par :

en qualité de :

agissant au Nom et pour le Compte de :

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

au Capital Social de :

Patente N° :

Registre de Commerce de :

sous le N° :

affiliée à la CNSS sous le N° :

faisant élection de Domicile à :

Compte N°(RIB 24 chiffres) :

ouvert auprès de :

Désigné ci-après par le Titulaire ou le Fournisseur,

D'autre part.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

2. Cas d'une personne physique

M.(Mme.) :

.....

agissant en son Nom et pour son propre Compte.

au Capital Social de :

.....

Patente N° :

.....

Registre de Commerce de :

.....

sous le N° :

.....

affilié(e) à la CNSS sous le N° :

.....

faisant élection de Domicile à :

.....

Compte N° (RIB 24 chiffres) :

.....

ouvert auprès de :

.....

Désigné ci-après par le Titulaire ou le Fournisseur,

D'autre part.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

Cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitué aux termes de la Convention :

Membre 1 :

M.(Mme.) :
en qualité de :
agissant au Nom et pour le Compte de :
en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
au Capital Social de :
Patente N° :
Registre de Commerce de :
sous le N° :
affiliée à la CNSS sous le N° :
faisant élection de Domicile à :
Compte N° (RIB 24 chiffres) :
ouvert auprès de :

Membre 2 :

M.(Mme.) :
en qualité de :
agissant au Nom et pour le Compte de :
en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
au Capital Social de :
Patente N° :
Registre de Commerce de :
sous le N° :
affiliée à la CNSS sous le N° :
faisant élection de Domicile à :
Compte N° (RIB 24 chiffres) :
ouvert auprès de :

Membre N :

M.(Mme.) :
en qualité de :
agissant au Nom et pour le Compte de :
en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
au Capital Social de :
Patente N° :
Registre de Commerce de :
sous le N° :
affiliée à la CNSS sous le N° :
faisant élection de Domicile à :
Compte N° (RIB 24 chiffres) :
ouvert auprès de :

Nous nous obligeons : (conjointement ou solidairement)
ayant M.(Mme). :
en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution des prestations.
Compte Bancaire Commun N° (RIB 24 chiffres) :
ouvert auprès de :

Désigné ci-après par le Titulaire ou le Fournisseur,

D'autre part.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

SOMMAIRE

PARTIE I :	7
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	7
CHAPITRE I : CLAUSES GENERALES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	8
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	8
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE	8
ARTICLE 3 : REPARTITION EN LOTS	8
ARTICLE 4 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	8
ARTICLE 5 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	8
ARTICLE 6 : PIECES CONTRACTUELLES POSTERIEURES A LA CONCLUSION DU MARCHE.....	8
ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX TECHNIQUES	8
ARTICLE 8 : VALIDITE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE	9
ARTICLE 9 : PIECES A DELIVRER AU TITULAIRE.....	9
ARTICLE 10 : ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE	9
ARTICLE 11 : DELAI DE LIVRAISON	10
ARTICLE 12 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON	10
ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT – RETENUE DE GARANTIE	10
ARTICLE 14 : DELAI DE GARANTIE	10
ARTICLE 15 : ASSURANCES - RESPONSABILITE	10
ARTICLE 16 : NANTISSEMENT	11
ARTICLE 17 : FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT	11
ARTICLE 18 : PENALITES POUR RETARD	11
ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE	11
ARTICLE 20 : RESILIATION DU MARCHE	11
ARTICLE 21 : NATURE DES PRIX.....	12
ARTICLE 22 : REVISION DES PRIX.....	12
ARTICLE 23 : MODALITES DE REGLEMENT	12
ARTICLE 24 : TAXES	12
ARTICLE 25 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE	12
ARTICLE 26 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES	12
ARTICLE 27 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION	12
ARTICLE 28 : PREFERENCE AUX ARTICLES ET PRODUITS MAROCAINS.....	13
ARTICLE 29: DeSIGNATION DES MARQUES.....	13
CHAPITRE II : DESCRIPTION DES MOBILIERS	14
PRIX N° 01 : COMPTOIR D'ACCUEIL	14
PRIX N° 02 : BENCH 2 POSTES DE TRAVAIL	14
PRIX N° 03 : BENCH 4 POSTES DE TRAVAIL	14
PRIX N° 04 : BENCH 8 POSTES DE TRAVAIL	14
PRIX N° 05 : BENCH 10 POSTES DE TRAVAIL	14
PRIX N° 06 : BENCH 14 POSTES DE TRAVAIL	15
PRIX N° 07 : BUREAU VITAL-PRO.....	15
PRIX N° 08 : TABLE BASSE	15
PRIX N° 09 : FOURNITURE ET POSE DE PRESENTOIR ŒUVRE A ANGLE DROIT	15
PRIX N° 10 : CANAPE 1 PLACE	16
PRIX N° 11 : CANAPE 2 PLACES	16
PRIX N° 12 : CANAPE 3 PLACES	16
PRIX N° 13 : TABLE RONDE.....	16
PRIX N° 14 : FAUTEUIL D'ADMINISTRATION, DOSSIER HAUT AVEC TETIERE, AVEC ACCOUDOIRS, BASE ALUMINIUM, ACCOUDOIRS ALUMINIUM, ROULETTES ANTISATIQUES	16
PRIX N° 15 : CHAISES DES VISITEURS, TISSU TEX, 4 PIEDS CYLINDRIQUES, AVEC ACCOUDOIRS	17
PRIX N° 16 : CHAISE D'ESPACE CODING	17
PRIX N°17 : CHAISE, 4 PIEDS, TABLETTE ECRITTOIRE DROITE, COMPACT NOIR, POLYPROPYLENE BLANC, ACIER BLANC, T82	

NOIR, L'ESPACE FORMATION	18
PRIX N°18 : CHAISE ET TABLE POUR ESPACE FORMATION AI	18
PRIX N° 19 : CHAISE, COQUE EN POLYPROPYLENE ROUGE BRIQUE, SANS ACCOUDOIRS, STRUCTURE EN ACIER NOIR, ESPACE CONFERENCE & PITCH	18
PRIX N° 20 : FAUTEUILS POUR SALLE D'AMPHITHEATRE	18
PRIX N° 21 : CHAISE POUR ESPACE DE VIE	19
PRIX N° 22 : TABLE DE BUREAU REGLABLE EN HAUTEUR AVEC CHAISE ADAPTEE POUR ESPACE ROBOTIQUE	19
PRIX N° 23 : ENSEMBLE SIEGE TYPE PRIZE OU SIMILAIRE ASSISE ET DOSSIER EN TISSU	19
PRIX N° 24 : TABLE FILANTE EN COURBE TABLE EN MEDIUM REPLAQUE HETRE DE 25MM D'EPAISSEUR ET 70CM DE PROFONDEUR	20

PARTIE II : 21

BORDEREAU DES PRIX..... 21

Partie I :
CAHIER DES PRESCRIPTIONS
SPECIALES

CHAPITRE I : CLAUSES GENERALES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

L'Objet du Marché qui résultera du présent Appel d'Offres est l'Achat de Mobilier de Bureau pour le Centre Code 212 à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger, pour le compte de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger, désignée dans tout ce qui suit par « le Maître d'Ouvrage ».

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage du Marché qui résultera du présent Appel d'Offres est : Le Directeur de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger.

ARTICLE 3 : REPARTITION EN LOTS

Le présent Appel d'Offres est lancé en un seul et unique lot.

ARTICLE 4 : MODE DE PASSATION DU MARCHE

Le Marché se passera par Appel d'Offres ouvert sur Offres de Prix en application des Articles 16§1 et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que Certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et du Décret N° 2-14-394 du 6 Chaâbane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le CCAG-T, B.O N° 6470 du 02-06-2016.

ARTICLE 5 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du Marché sont les suivantes :

- L'Acte d'Engagement ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- Le Bordereau des Prix - Détail Estimatif ;
- Le Décret N° 2-14-394 du 6 Chaâbane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés de Travaux passés pour le compte de l'État.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus, conformément à l'Article 5 du CCAG-T.

ARTICLE 6 : PIECES CONTRACTUELLES POSTERIEURES A LA CONCLUSION DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'Article 6 du CCAG-T, les pièces contractuelles postérieures à la conclusion du Marché comprennent :

- Les Ordres de Services ;
- Les Avenants Éventuels ;
- La Décision prévue au paragraphe 3 de l'Article 57 du CCAG-T.

ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX TECHNIQUES

Le Titulaire du Marché sera soumis aux dispositions des textes énumérés ci-après :

- Le Règlement du 29 Juin 2015 relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) ;
- Le Décret N° 2-14-394 du 6 Chaâbane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés de Travaux passés pour le compte de l'État ;
- Le Décret Royal N° 330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant Règlement Général de la Comptabilité Publique tel qu'il a été complété ou modifié ;

- Le Dahir N° 1-03-195 du 15 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) portant promulgation de la Loi 69.00 relative au Contrôle Financier de l'État sur les Entreprises Publiques et Autres Organismes ;
- Le Décret N° 2-89-61 du 10 Rabia II 1410 (10 Novembre 1989) fixant les Règles applicables à la Comptabilité des Établissements Publics ;
- Le Dahir N° 1-15-05 du 29 Rabia II 1436 (19 Février 2015) portant exécution de la Loi N° 112-13 relative au Nantissement des Marchés Publics ;
- La Loi 01-00 relative à l'organisation de l'Enseignement Supérieur ;
- L'Arrêté du chef de gouvernement n°3-205-14 DU 11 Chaâbane 1435(09/06/2014) fixant les règles et les conditions de révision des prix des Marchés Publics ;
- Le Décret N° 2-86-99 du 14 Mars 1986 pour l'application de la loi N° 30-85 relative à la T.V.A ;
- Ainsi que tous les textes réglementaires et législatifs rendus applicables à la date de la soumission.

En cas de modification de la réglementation, les textes en vigueur au moment de la signature du Marché feront foi.

NOTA : / Le Fournisseur devra, s'il ne possède pas ces textes, se les procurer. Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ces textes pour se soustraire aux obligations qui en découlent.

ARTICLE 8 : VALIDITE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

Le Marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par le Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques de Tanger, son approbation par le Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi et son visa par le Contrôleur d'État lorsque ce visa est requis.

Il prendra effet à compter du lendemain de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le commencement des livraisons objet du Marché.

L'approbation du Marché doit intervenir avant tout commencement d'exécution et sera notifiée au Titulaire dans un délai maximum de *soixante-quinze jours (75 jours)* à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions des Articles 33 et 136 du Règlement de l'UAE précité.

ARTICLE 9 : PIÈCES A DELIVRER AU TITULAIRE

Aussitôt après la notification de l'approbation du Marché, le Maître d'Ouvrage remet gratuitement au Titulaire, sur sa demande et contre décharge, les pièces constitutives du Marché (Article 5 du présent CPS) vérifiées et certifiées conformes.

Le Titulaire est tenu de faire connaître au Maître d'Ouvrage ses observations éventuelles sur les documents qui ont été mis à sa disposition et ce dans *le délai de quinze (15) jours* après la remise de ces documents.

Passé ce délai, le Titulaire est réputé en avoir vérifié la conformité à ceux qui ont servi de base à la passation du Marché et qui sont conservés par le Maître d'Ouvrage pour servir à la réception des prestations.

Le Maître d'Ouvrage ne peut délivrer ces documents préalablement à la constitution du cautionnement définitif, conformément à l'Article 13 du CCAG-T.

ARTICLE 10 : ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE

Conformément à l'Article 20 du C.C.A.G-T, le Titulaire du Marché est tenu d'élire domicile au Maroc, qu'il doit indiquer dans l'Acte d'Engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage, dans un délai de *quinze (15) jours* à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son Marché ou de la décision prise de commencer l'exécution du Marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au Marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège du Titulaire dont l'adresse sera indiquée dans le préambule du Marché.

En cas de changement de domicile, le Titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage, par lettre

recommandée, dans *les quinze (15) jours* suivants la date de l'intervention du changement.

ARTICLE 11 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de réalisation des mobiliers objet de l'Appel d'Offre est fixé à (02) deux mois.

Ce délai commencera à courir à compter de la date mentionnée au niveau de l'ordre de service prescrivant le commencement du Marché.

ARTICLE 12 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

La livraison sera effectuée à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger et les structures de son ressort. Le Fournisseur devra livrer et installer la totalité des mobiliers objet du présent Appel d'Offre. Tout le matériel et les accessoires nécessaires à la mise en service des mobiliers objet du présent Appel d'Offre seront à la charge du Titulaire.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT – RETENUE DE GARANTIE

13.1. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le cautionnement provisoire est fixé à *Vingt Mille Dirhams (20 000.00 dhs)*.

13.2. CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du Marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du Marché. Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels du Titulaire jusqu'à la réception définitive de tous les articles.

13.3. RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie à prélever sur les factures est de 7% du montant du marché. La retenue de garantie peut, si le fournisseur la demande, être remplacée par une caution bancaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 : DELAI DE GARANTIE

Le Titulaire est tenu de garantir tous les articles objet de l'appel d'offre pendant une durée d'un (01) an. Toutes les déficiences détectées au niveau des mobiliers doivent être réparées ou remplacées sans causer des perturbations aux services de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger.

ARTICLE 15 : ASSURANCES - RESPONSABILITE

Le Titulaire devra souscrire les assurances couvrant les risques inhérents à l'exécution du marché, et ce conformément à l'article 25 du CCAG-T tel qu'il a été modifié et approuvé par le Décret N°2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

Il doit souscrire toutes les polices d'assurance contre les risques inhérents à l'exécution du marché. Il doit être Titulaire d'une police d'assurance de "responsabilité civile du chef d'entreprise" concernant les conséquences pécuniaires de dommages de toutes natures, corporels ou matériels, causés aux tiers, soit par le personnel salarié, en activité de travail, ou par le matériel d'entreprise ou d'exploitation, soit du fait des livraisons, soit du fait d'incidents survenus après la fin des livraisons et mettant en cause sa responsabilité.

Cette responsabilité s'entend durant toute la période d'exécution du marché.

Le Titulaire doit également souscrire une police d'assurance attestant que la totalité de son personnel est assuré contre les risques prévus par la législation en vigueur sur les accidents de travail.

Le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de réalisation des fournitures, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 25 du CCAG-Travaux

ARTICLE 16 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions du Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des Marchés publics, étant précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues par l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger, en exécution du présent Marché, sera opérée par les soins de **Monsieur le Directeur de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger**
- 2- Le fonctionnaire chargé de fournir au Titulaire du Marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantisements ou subrogations les renseignements et états prévus par les dispositions du Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la Loi n° 112-13 relatif au nantissement des Marchés publics, est **Monsieur le Directeur de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger**
- 3- Les paiements prévus au présent Marché seront effectués par **Monsieur le Trésorier Payeur ou Fondé de Pouvoirs** de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger, seuls qualifiés pour recevoir les significations des créanciers du Titulaire du présent Marché.

En cas de nantissement du Marché, le Maître d'Ouvrage Délégué délivre sans frais, au Titulaire, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du Marché portant la mention « exemplaire unique » et destiné à former titre conformément aux dispositions du Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la Loi n° 112-13 relatif au nantissement des Marchés publics.

ARTICLE 17 : FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Le Titulaire devra supporter les frais de timbres et s'il y a lieu des frais d'enregistrement des différentes pièces du Marché, conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 18 : PENALITES POUR RETARD

Pour le présent CPS, à défaut d'avoir terminé la livraison dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 8 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 79 du CCAG-T.

ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE

En application de l'article 141 du Règlement relatif aux Marchés de l'UAE, le Titulaire doit notifier au Maître d'Ouvrage, pour toute sous-traitance, l'identité et l'adresse des sous-traitants et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent justifier les capacités juridiques, techniques et financières requises.

La sous-traitance ne peut ni dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du Marché.

ARTICLE 20 : RESILIATION DU MARCHÉ

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022) et celles prévues par le CCAG-

T.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au Titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge du fournisseur, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le fournisseur est passible, peut par décision motivée, prise après avis de la Commission des Marchés, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés de son administration.

ARTICLE 21 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au Titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix ou bordereau des prix-détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des mobiliers, y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison.

ARTICLE 22 : REVISION DES PRIX

En application des dispositions de l'article 12 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 Avril 2022), le présent marché est passé à prix fermes et non révisables.

ARTICLE 23 : MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement de la totalité des mobiliers objet du présent appel d'offre sera effectué conformément au bordereau des prix et sur production d'une facture en cinq (05) exemplaires.

ARTICLE 24 : TAXES

Tous les prix du présent Marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée « TVA », conformément au Code Général des Impôts, institué par l'article 5 de la Loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007.

ARTICLE 25 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

A - RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire sera prononcée après la livraison totale des mobiliers objet du présent appel d'offre et ce après vérification et approbation par l'Administration de la conformité aux caractéristiques exigées par le marché.

Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les soins du maître d'ouvrage.

B - RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive sera prononcée, par un procès-verbal de réception définitive signé par les soins du maître d'ouvrage, après l'écoulement du délai de garantie fixé à 12 mois à partir de la date de réception provisoire globale du marché.

ARTICLE 26 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 69, 79 et 81 du CCAG-T. Les litiges entre le maître d'ouvrage et le fournisseur sont soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 27 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le concurrent ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le concurrent ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent appel d'offres.

ARTICLE 28 : PREFERENCE AUX ARTICLES ET PRODUITS MAROCAINS

Conformément à la Circulaire n°19/2020 du 25 novembre 2020, il est nécessaire d'accorder une préférence aux articles ou produits marocains sauf dans les cas où aucun produit marocain n'est conforme aux spécifications techniques demandées.

ARTICLE 29 : DESIGNATION DES MARQUES

La désignation d'une marque est donnée pour la spécification des qualités. Il est bien entendu que le nom de marque n'impose pas la fourniture de cette dernière, mais enseigne sur les caractéristiques techniques, le niveau de qualité du matériau ou appareillage demandé.

CHAPITRE II : DESCRIPTION DES MOBILIERS

PRIX N° 01 : COMPTOIR D'ACCUEIL

Fourniture et pose d'un comptoir d'accueil en bois habillé en corian gris ou similaire, avec logos en vinyle découpé et laminé sur corian.

Ouvrage payé à forfait au prix n°..... 02

PRIX N° 02 : BENCH 2 POSTES DE TRAVAIL

- Structure composée de piétement anneau en profil d'acier et 2 traverses en tube, avec finition peint époxy couleur au choix de l'architecte ;
- Top plateau en mélamine 19mm ep. et chants pvc 2mm ep. couleur au choix de l'architecte ;
- Boitier (pour prises), avec couvercle, goulotte pour passage horizontale de câbles et colonne inspectable pour sortie au sol ;
- Panneau de divisions en tissu acoustique ;
- Dimensions : 1,00 m * 1,20 m (avec une marge de tolérance de 10%).

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 03

PRIX N° 03 : BENCH 4 POSTES DE TRAVAIL

- Structure composée de piétement anneau en profil d'acier et 2 traverses en tube, avec finition peint époxy couleur au choix de l'architecte ;
- Top plateau en mélamine 19mm ep. et chants pvc 2mm ep. couleur au choix de l'architecte ;
- Boitier (pour prises), avec couvercle, goulotte pour passage horizontale de câbles et colonne inspectable pour sortie au sol ;
- Panneau de divisions en tissu acoustique ;
- Dimensions : 2,00 m * 1,20 m (avec une marge de tolérance de 10%).

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 04

PRIX N° 04 : BENCH 8 POSTES DE TRAVAIL

- Structure composée de piétement anneau en profil d'acier et 2 traverses en tube, avec finition peint époxy couleur au choix de l'architecte ;
- Top plateau en mélamine 19mm ep. et chants pvc 2mm ep. couleur au choix de l'architecte ;
- Boitier (pour prises), avec couvercle, goulotte pour passage horizontale de câbles et colonne inspectable pour sortie au sol ;
- Panneau de divisions en tissu acoustique couleur au choix de l'architecte ;
- Dimensions : 4,00 m * 1,20 m (avec une marge de tolérance de 10%).

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 05

PRIX N° 05 : BENCH 10 POSTES DE TRAVAIL

- Structure composée de piétement anneau en profil d'acier et 2 traverses en tube, avec finition peint

époxy couleur au choix de l'architecte ;

- Top plateau en mélamine 19mm ep. et chants pvc 2mm ep. couleur au choix de l'architecte ;
- Boitier (pour prises), avec couvercle, goulotte pour passage horizontale de câbles et colonne inspectable pour sortie au sol ;
- Panneau de divisions en tissu acoustique couleur au choix de l'architecte ;
- Dimensions : 5,00 m * 1,20 m (avec une marge de tolérance de 10%).

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 06

PRIX N° 06 : BENCH 14 POSTES DE TRAVAIL

- Structure composée de piétement anneau en profil d'acier et 2 traverses en tube, avec finition peint époxy couleur au choix de l'architecte ;
- Top plateau en mélamine 19mm ep. et chants pvc 2mm ep. couleur au choix de l'architecte ;
- Boitier (pour prises), avec couvercle, goulotte pour passage horizontale de câbles et colonne inspectable pour sortie au sol ;
- Panneau de divisions en tissu acoustique couleur au choix de l'architecte ;
- Dimensions : 7,00 m * 1,20 m (avec une marge de tolérance de 10%).

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 07

PRIX N° 07 : BUREAU VITAL-PRO

Bureau semi métallique possédant 3 tiroirs composé de :

Un plan de travail format rectangulaire dim 1,540×0,80×0,75 le plan de travail -en panneau de particules bois stratifié avec coin arrondie épaisseur 30mm -voile de fond métallique -chants droits en pvc 3mm - obturateurs en polyuréthane souple pour sortie des câbles sur plan de travail -deux piétement d'extrémité 80×80 en forme de l'aluminium électrofaible avec carter détachable et un réglage de hauteur motionne sur le pied.

Et ce de 1er choix et conformément à la réglementation en vigueur. Échantillonnage à présenter pour approbation préalable.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 08

PRIX N° 08 : TABLE BASSE

Fourniture et pose d'une table basse de 1er choix, couleur au choix, Elle devra répondre aux spécifications et caractéristiques techniques suivantes :

Plateau en mélamine de 30mm ;

Piètement métalliques avec patins anti-dérapants finition époxy aluminium ; Plateau environ: 670x670mm ;

Hauteur environ: 430mm ;

Compris toutes sujétions de fournitures et pose.

Et ce de 1er choix et conformément à la réglementation en vigueur. Echantillonnage à présenter pour approbation préalable.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 09

PRIX N° 09 : FOURNITURE ET POSE DE PRESENTOIR ŒUVRE A ANGLE DROIT

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un présentoir en bois et métal fixé au sol avec les dimensions et détails fournis selon le plan du scénographe.

Ouvrage payé à forfait au prix n°..... 10

PRIX N° 10 : CANAPE 1 PLACE

- Châssis en acier peint
- Dossier et accoudoirs à hauteur unique
- Rembourrage mousse haute densité
- Accoudoirs fixes intégrés dans le moule du siège.
- Coussins d'assise amovibles en mousse haute densité.
- Revêtement en cuir véritable 1er choix, couleur au choix.
- 4 pieds sur patins en tube chromé.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 11

PRIX N° 11 : CANAPE 2 PLACES

- Châssis en acier peint
- Dossier et accoudoirs à hauteur unique
- Rembourrage mousse haute densité
- Accoudoirs fixes intégrés dans le moule du siège.
- Coussins d'assise amovibles en mousse haute densité.
- Revêtement en cuir véritable 1er choix, couleur au choix.
- 6 pieds sur patins en tube chromé.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 12

PRIX N° 12 : CANAPE 3 PLACES

- Châssis en acier peint
- Dossier et accoudoirs à hauteur unique
- Rembourrage mousse haute densité
- Accoudoirs fixes intégrés dans le moule du siège.
- Coussins d'assise amovibles en mousse haute densité.
- Revêtement en cuir véritable 1er choix, couleur au choix.
- 6 pieds sur patins en tube chromé.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 13

PRIX N° 13 : TABLE RONDE

Plaque d'union de la colonne à la surface :

- Surface en Compact : Plaque d'aluminium injecté
- Surface en Verre :

Disque en acier collé au verre Base en Aluminium injecté de Ø 58 cm et 5 mm d'épaisseur.

La structure est composée d'une colonne centrale en aluminium extrudé de 2 mm d'épaisseur avec une base ronde en aluminium injecté et des embouts antidérapants, qui permettent de régler la table au cas de terrains accidentés et aussi évitent le balancement du plateau. En deux hauteurs de 73 cm ou 43 cm de hauteur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 14

PRIX N° 14 : FAUTEUIL D'ADMINISTRATION, DOSSIER HAUT AVEC TETIERE, AVEC ACCOUDOIRS, BASE ALUMINIUM, ACCOUDOIRS ALUMINIUM, ROULETTES ANTISATTIQUES

DESCRIPTION :

Dossier injecté de mousse PU flexible de 75-80kg/m³ de densité sur une structure métallique à tube interne en acier de Ø 16 x 1,5 mm d'épaisseur. Dossier haut avec appui-tête intégré, avec Tapisserie capitonnée. Système Synchro auto régulé en fonction du poids de l'utilisateur pour permettre une meilleure adaptation de l'utilisateur. Assise est conçu sur des coussins d'air, pour améliorer le confort, la souplesse et la répartition de la pression de tout utilisateur. En carcasse de polypropylène (P.P) en fibre de verre injecté avec une finition de couleur noire, recouverte de mousse injectée de 60-65kg/m³ de densité et de tissu à entretien facile. Réglable en hauteur à l'aide d'un piston à gaz. Réglage multi position de la profondeur de l'assise sur 60mm et un système d'auto-retour à 4 positions définies du dossier. Modèles avec bras fixe en aluminium Injecté avec des accoudoirs noirs en ABS avec une touche confortable. Base giratoire à 5 rayons en aluminium injecté avec des roulettes en Polyamide (PA6) et des bandes en téflon de TPU.

DIMENSIONS :

Hauteur de l'assise: de 440 à 540 mm ;

Largeur de l'assise: de 455 mm ;

Profondeur de l'assise: de 565 mm (avec une marge de tolérance de 10%).

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 15

PRIX N° 15 : CHAISES DES VISITEURS EN TISSU 4 PIEDS CYLINDRIQUES, AVEC ACCOUDOIRS

PROFONDEUR D'ASSISE

Le déplacement horizontal de l'assise permet d'ajuster la distance du dossier, pour ainsi s'adapter aux différentes anthropométries de chacun. Le mécanisme s'actionne en appuyant vers le haut le levier (C) situé sur le côté droit sous le siège. Il dispose d'un mécanisme de crémaillère qui agit sur le blocage en 7 positions. Un système anti-retour place l'assise à la position la plus proche du dossier sans pousser sur le siège. (Déplacement total: 6 cm / Déplacement de chaque position: 10 mm)

HAUTEUR DE L'ASSISE AIR COMFORT SYSTEM

Le réglage en hauteur de l'assise se fait grâce à d'une bombe de gaz. Le mécanisme fonctionnera en tournant vers le haut la manette (D) situé sur le côté droit, en position assise, sous le siège. (Hauteur minimale de l'assise: 44 cm/ Hauteur maximale de l'assise: 54 cm) Le siège est conçu sur des coussins d'air, pour améliorer le confort, la souplesse et la répartition de la pression de tout utilisateur.

Roulettes silencieuses de 65 mm de diamètre avec un roulement en téflon et une finition en noir. En option, roulettes de sécurité avec un système d'auto-freinage, pour éviter tout déplacement involontaire du siège. (Le déblocage de l'auto-freinage s'actionne sous la pression à la base en s'asseyant. Il permet un doux roulement sans aucune opposition). Embouts en polypropylène (PP) en finition noir.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 16

PRIX N° 16 : CHAISE D'ESPACE CODING

Cadre du dossier en Polypropylène + 30%fv + 20%pop sur lequel se fixe un tissu mousse en polyuréthane de 5mm + un tissu ou avec la mousse polyuréthane de 10mm + tissu M. Assise : Polypropylène (PP) avec 40% de fibre de verre ; Tapisserie avec un rembourrage ergonomique, partie inférieure en différentes finitions. Possibilité de placer des accoudoirs en Polypropylène (PP) renforcé de fibre de verre. Élévation à gaz : Structure avec une base giratoire de 5 rayons d'aluminium injecté ou poli avec de la fibre de verre et roues silencieuses standard. Élévation à gaz. Mécanisme basculant : Permet une inclinaison du dossier de 10 ° et la régulation 5 positions pression. Roulette ajourée avec autofreinage en option.

DIMENSIONS :

Hauteur Totale : de 840-950 mm ;

Largeur Totale: de 675 mm ;

Profondeur Totale: de 675 mm ;

Hauteur de l'assise: de 420-530 mm ;

Largeur de l'Assise: de 460 mm ;

Profondeur de l'Assise : de 450 mm

une marge de tolérance 10%.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 17

PRIX N°17 : CHAISE, 4 PIEDS, TABLETTE ECRITOIRE DROITE, COMPACT NOIR, POLYPROPYLENE BLANC, ACIER BLANC, T82 NOIR, L'ESPACE FORMATION

Chaise SPACIO ou similaire, 4 pieds, tablette écritoire droite, compact noir, polypropylène blanc, acier blanc, T82 noir.

Coque en polypropylène (P.P) + 30% F.V. avec fibre de verre. Modèle avec et sans accoudoirs. Modèles avec accoudoirs avec repose-Accoudoirs en polypropylène (P.P). Assise en option: Tapissé à rembourrage ergonomique (115-125 kg/ m3) finitions en Fabric or PUR Structure inférieure: tube d'acier de 24,5 x 12 mm. Coque inférieure en polypropylène de recouvrement de la structure. Structure fabriquée à base de tube cylindrique en acier laminé à chaud, Ø16mm et ép. = 2 mm, recouvrement en peinture époxy d'une épaisseur de 90 microns Patins finition gris graphite à feutre antidérapant

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 18

PRIX N°18 : CHAISE ET TABLE POUR ESPACE FORMATION AI

-4 Pieds cylindriques

-5 mm d'épaisseur de Polypropène (PP) avec 40% de fibre de verre offrant une large gamme de couleur Tapisserie de l'assise en mousse (110-120kg/m3) optionelle

-Structure en tube cylindrique en Acier laminé à chaud avec 2 mm d'épaisseur. Recouvert de peinture époxy de 90 microns d'épaisseur. Différentes finitions: Aluminium, blanc, noir ou chromé. Munis de protection pour l'empilage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 19

PRIX N° 19 : CHAISE, COQUE EN POLYPROPYLENE ROUGE BRIQUE, SANS ACCOUDOIRS, STRUCTURE EN ACIER NOIR, ESPACE CONFERENCE & PITCH

Chaise WHASS LUGE ou similaire, coque en polypropylene rouge brique, sans accoudoirs, structure en acier noir espace conférence & pitch, choix à valider avec l'architecte.

Fauteuil à structure en acier Dossier avec carter en polypropylène Assise totalement tapissée Assise rabattable automatique Côtés en acier Joue de fin de rang tapissée Accoudoirs en polyuréthane Blocs de mousse polyuréthanes moulés à froid avec châssis métallique intégré Fixation : Piètement latéral.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 20

PRIX N° 20 : FAUTEUILS POUR SALLE D'AMPHITHEATRE

Ce prix rémunère la fourniture, la pose et la fixation de fauteuils de la salle de réunion : choix à valider avec l'architecte.

Caractéristiques :

Fauteuil à structure en acier

Dossier avec carter en polypropylène

Assise totalement tapissée Assise rabattable automatique

Côtés en acier Joue de fin de rang tapissée

Accoudoirs en polyuréthane Blocs de mousse polyuréthanes moulés à froid avec châssis métallique intégré Fixation : Piètement latéral

OPTIONS :

Appui-tête

Dossier avec panneau en multiplis de hêtre vernis ou carter tapissé

Assise avec carter en polypropylène ou panneau en multiplis de hêtre vernis

Joue de fin rang plaquée hêtre vernis

Porte-gobelet

Fixation piètement central ou à l'anglaise

Numérotation de rang et de fauteuil Tablette écriteiro anti-panique

Pupitre au dossier

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 21

PRIX N° 21 : CHAISE POUR ESPACE DE VIE

-4 Pieds cylindriques

-5 mm d'épaisseur de Polypropène (PP) avec 40% de fibre de verre offrant une large gamme de couleur Tapisserie de l'assise en mousse (110-120kg/m3) optionnelle

-Structure en tube cylindrique en Acier laminé à chaud avec 2 mm d'épaisseur. Recouvert de peinture époxy de 90 microns d'épaisseur. Différentes finitions: Aluminium, blanc, noir ou chromé. Munis de protection pour l'empilage.

choix à valider avec l'architecte.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 22

PRIX N° 22 : TABLE DE BUREAU REGLABLE EN HAUTEUR AVEC CHAISE ADAPTEE POUR ESPACE ROBOTIQUE

-4 Pieds cylindriques

-5 mm d'épaisseur de Polypropène (PP) avec 40% de fibre de verre offrant une large gamme de couleur Tapisserie de l'assise en mousse (110-120kg/m3) optionnelle.

-Structure en tube cylindrique en Acier laminé à chaud avec 2 mm d'épaisseur. Recouvert de peinture époxy de 90 microns d'épaisseur. Différentes

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 23

PRIX N° 23 : ENSEMBLE SIEGE ASSISE ET DOSSIER EN TISSU

Ensemble siège type PRIZE ou similaire assise et dossier en tissu, blex ou océan

Siège : panneau d'assise et dossier de 13mm contreplaqué de hêtre.

Rabattement de l'assise automatique avec ressort intégré.

Piètement métallique central.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°..... 24

PRIX N° 24 : TABLE FILANTE EN COURBE TABLE EN MEDIUM REPLAQUE HETRE DE 25MM D'EPAISSEUR ET 70CM DE PROFONDEUR

Table filante en courbe Table en médium replaqué hêtre de 25mm d'épaisseur et 70cm de profondeur. Vernis au choix du client Bandeau de courtoisie de 16mm d'épaisseur de 50cm de hauteur. Vernis Piètement métallique. Choix à valider avec l'architecte.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 25

N.B : Toutes les dimensions indiquées sur le descriptif ci- dessus admettent une marge de tolérance de 10%

Le Maître d'Ouvrage

Le Soumissionnaire
(La Signature et la Mention Lu et Accepté Manuscrite)

Partie II :
BORDEREAU DES PRIX

